



Problème remboursement acompte

Par **Khalou**, le **09/06/2023** à **11:18**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide,

J'ai signé un compromis le 1er decembre 2022. La vente ne s'est pas faite dû à un problème de conformité du bien immobilier.

6 mois sont passé et le notaire me mène en bateau pour me restituer mon acompte que j'avais versé lors du compromis.

En me prétextant qu'elle a besoin de l'accord du vendeur pour me rendre mon acompte.

Quels sont mes droits ?

Merci

Par **amajuris**, le **09/06/2023** à **11:51**

Bonjour,

qui a décidé de ne pas poursuivre la vente de ce bien ?

vous pouvez faire un courrier en recommandé avec A.R. mettant en demeure votre notaire de vous rembourser.

vous pouvez envoyer une copie de ce courrier à la chambre départementale des notaires.

salutations

Par **Khalou**, le **09/06/2023** à **12:46**

Re

Merci beaucoup pour votre réponse je viens a l'instant de régler le problème après les avoir menacé de les poursuivre je viens d'avoir une réponse positif.

Ça faisait 6 mois que ça traînait je ne savais pas vers qui me diriger.

Encore merci pour votre aide.

Bien cordialement